

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 07 OCTOBRE 2025

Le 07 Octobre 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, Adjoint, MUSETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. FLEURT	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>alc</sup>
M. VEILLON	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>alc</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM CAZAUBON, GARRIGOU, SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

#### **506 - OBJET : Cession pour partie d'une parcelle communale à la SCI Institut de Formation du Médoc**

M. le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité par la Clinique Mutualiste, laquelle souhaite acquérir une partie de la parcelle communale bâtie cadastrée AI 585, située à l'arrière du centre de Formation Simone VEIL.

Cette parcelle comprend un bâtiment de stockage d'environ 200 m<sup>2</sup>. Dans le cadre d'un programme de voirie lié à l'aménagement du parking arrière de l'IFSI, la commune envisage de démolir la moitié de cet immeuble afin d'y créer un espace vert. L'autre moitié, d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, serait conservée et cédée à la SCI Institut de Formation du Médoc, pour y accueillir ses archives.

Compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, et considérant que la parcelle concernée ne présente pas d'utilité particulière pour la commune, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la cession de la partie bâtie au prix de **5 000 €**. Il est précisé que le service des Domaines, consulté pour avis, n'a pas encore communiqué son estimation à ce jour.

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur cette cession aux conditions énoncées ci-dessus. La rédaction des actes pourrait être confiée à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet. La division parcellaire a été confiée et réalisée par la SCP MARTIN de Lesparre. Le cas échéant, le conseil voudra bien autoriser M. le Maire à signer tous documents ou actes, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ La cession pour partie de la parcelle communale bâtie cadastrée AI 585, à la SCI Institut de Formation du Médoc,
- ☞ Que la cession portera sur une surface bâtie d'environ 100 m<sup>2</sup>, dans le but d'y aménager les archives de l'institut de formation,
- ☞ De fixer le prix de vente de ladite parcelle au prix de **5 000 €**, en raison du caractère d'intérêt général du projet,
- ☞ De confier la rédaction de l'acte à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays, dont les frais seront supportés par l'acquéreur,
- ☞ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20251007-506-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 08/10/2025



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD